

NOMBRE DE MEMBRES : EN EXERCICE 23 | PRÉSENTS 21 | ABSENTS EXCUSÉS 02 | VOTANTS 23

OBJET : N°L26-04/09-36/URB CREATION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE AU PROFIT DE L'APAJH DU LIBOURNAIS

L'an deux mil vingt-six, le 27 avril à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Castillon-la-Bataille dûment convoqué le 15 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Jacques BREILLAT, Maire.

Etaient présents : Jacques BREILLAT, Jean-Claude DUCOUSSO, Sylvie LAFAGE, Fernand ESCALIER, Christine JOUANNO, Valérie LEVERNIER, Jean-Michel de VECCHI, Pierre MEUNIER, Philippe BRIMALDI, Thomas ALARD, Nicole FROUIN, Marianne BOCQUILLON, Jean-Michel ELIE, Geneviève de JOLY, Jean-Marc JANTIEU, Saliha EL AMRANI, Agnès RICHARD, Myriam CIOTTA, Jean-Albert FAYTOUT, Sandrine CHADOURNE, Adeline FAYTOUT.

Etaient absents excusés : Quentin CHIQUET FERCHAUD donne procuration à Jean-Marc JANTIEU, Audrey BLANCHEMIN donne procuration à Sandrine CHADOURNE.

Le scrutin a eu lieu, Fernand ESCALIER a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe que l'EHPAD John Talbot est en train de céder à l'APAJH Gironde la parcelle AD1240 pour la réalisation d'une antenne de jour de l'Institut Médicoéducatif (IME) de Lussac.

Il s'avère nécessaire de créer une servitude de passage et de réseaux pour le désenclavement de la parcelle et la bonne réalisation du projet porté par l'APAJH. Il est proposé que cette servitude soit grevée à la parcelle AD 1249, propriété privée de la commune de Castillon-la-Bataille, qui accueillera prochainement la future Maison de Santé Pluridisciplinaire.

Pour ce faire, cette servitude doit être formalisée par un acte authentique notarié.

Le Conseil Municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2241-1 concernant les dispositions relatives à la gestion du domaine privé communal ;

VU le Code civil, et notamment ses articles 637 et suivants relatifs aux servitudes ;

VU le plan de situation de la parcelle AD1249 annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE la création d'une servitude de passage et de réseaux sur la parcelle AD1249**

Ville de Castillon-la-Bataille
Extrait du registre des délibérations du
Conseil Municipal - Séance du 27 avril
2026

- **PRECISE que cette servitude permettra :**
 - **Le passage des personnes et véhicules ;**
 - **L'implantation, l'entretien et l'exploitation des réseaux nécessaires à la desserte de la parcelle AD1240.**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte notarié constitutif de servitude ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération**

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En Sous-Préfecture le
Et de sa publication le

Extrait certifié conforme au registre
des délibérations du Conseil Municipal

Le 27 avril 2026

Le Maire

Jacques BREILLAT

